

Parc naturel régional du Vercors

CAP 2038 : LE POINT DE VUE DES ÉLUS DU TERRITOIRE SUR LES AXES DE LA CHARTE ET LA GOUVERNANCE

Compte-rendu des
ateliers du 4 février 2020
Saint Laurent en Royans



Ce document est un document de travail à caractère intermédiaire. Il doit continuer à alimenter des sessions de travail avec les élus du territoire à l'automne 2020.

Projet mis en place grâce au soutien financier de :



LISTE DES PARTICIPANTS.....	5
INTRODUCTION.....	7
Présentation des attendus d'une charte de Parc.....	7
Le périmètre du Parc en 1970, en 1996 puis en 2008 :	7
Ce qu'est une charte de Parc aujourd'hui :	8
Ce qui a changé depuis 2008 :	8
Présentation de cette étape de la concertation.....	9
ÉCHANGES SUR LES AXES DE LA CHARTE.....	10
Présentation de cette séquence.....	10
Méthodologie.....	10
Présentation de la structure actuelle de la future charte.....	10
Légende concernant l'avis des élus.....	10
Axe 1 : Territoire en transition - partie 1.....	11
Transitions de l'agriculture.....	12
Transition alimentaire.....	13
Transition écologique.....	13
Axe 1: Territoire en transition - partie 2.....	14
Adaptation de la forêt et des essences.....	15
Provoquer et accompagner le changement de comportement.....	15
Atténuation du changement climatique.....	16
Axe 2 : Territoire à vivre.....	17
Agriculture soucieuse de l'environnement	17
Paysages de qualité.....	17
La santé des hommes et des milieux naturels.....	18
Tourisme mobilisant les habitants.....	19
Axe 3 : Territoire de partages.....	20
Partage du foncier.....	21
Partage de l'eau.....	21
Conciliation des usages en milieux naturels.....	21
Un territoire en lien avec d'autres.....	22
Axe 4 : Territoire de valeurs - partie 1.....	23
Un territoire qui soutient les activités économiques exemplaires.....	23
Une agriculture ancrée dans son territoire.....	23
Plus de liens entre les habitants.....	24
Axe 4 : Territoire de valeurs - partie 2.....	26
Mesure Cohérence de l'offre touristique autour de valeurs.....	26
Mesure « Un territoire qui tient à sa nature ».....	27
ÉCHANGES AUTOUR DES ENJEUX DE GOUVERNANCE.....	28
Participation citoyenne, sociale et professionnelle.....	28
Participation des habitants.....	28
Participation sociale et professionnelle.....	30
Médiation et conciliation sur le territoire.....	31
Relations partenariales entre collectivités et entre élus.....	32
Liens avec les communes.....	32
Liens avec les intercommunalités.....	33



Illustration 1: Début des ateliers. Photo PNRV

LISTE DES PARTICIPANTS

Élus : Nom et collectivité	
ADENOT Jacques	Saint-Nizier du Moucherotte - Président du Parc du Vercors
AGERON Philippe	Pont-en-Royans - Délégué PNRV
ALLEYRON-BIRON Robert	La Rivière - VP PNRV
BAUDRIER Marie-Odile	Saint Julien en V. - Délégué PNRV
CHAILLOU Christian	Peyrus
CHALIER Serge	Villard-de-Lans- Délégué PNRV
CHARMET Martine	CD26 - Délégué PNRV
EYMARD Michel	Rencurel - Délégué PNRV
FAURE Fernand	Saint-Laurent - Délégué PNRV
FILLET Pierre-Louis	VP PNR Vercors
GRINDATTO Bernard	Pont-en-Royans
MAGNAT Patricia	Barbières
MAGNIN Rachel	Vassieux-en-Vercors
MERIAUX Pierre	Grenoble - Délégué PNRV
MIRABEL David	Barbières
MONESTIER Maguy	Peyrus
MORINI Christophe	CCRV - Saint-Agnan
PEYRETOUT Nicolas	La Motte Fanjas - Délégué PNRV
RAMBAUD Guy	Saint-Jean-en-Royans - Délégué PNRV
SALOMON Catherine	Chichilianne – Déléguée suppléante PNRV
SENTIS Henri-Jacques	Choranche - Délégué PNRV
SEQUIER Andrée	Saint-Martin-en-V. - Déléguée suppléante PNRV
TATIN Sabine	Autrans-Meaudre
TREGRET Agnès	Le Percy - VP PNR Vercors
VARTANIAN Michel	Chamaloc - VP PNR Vercors

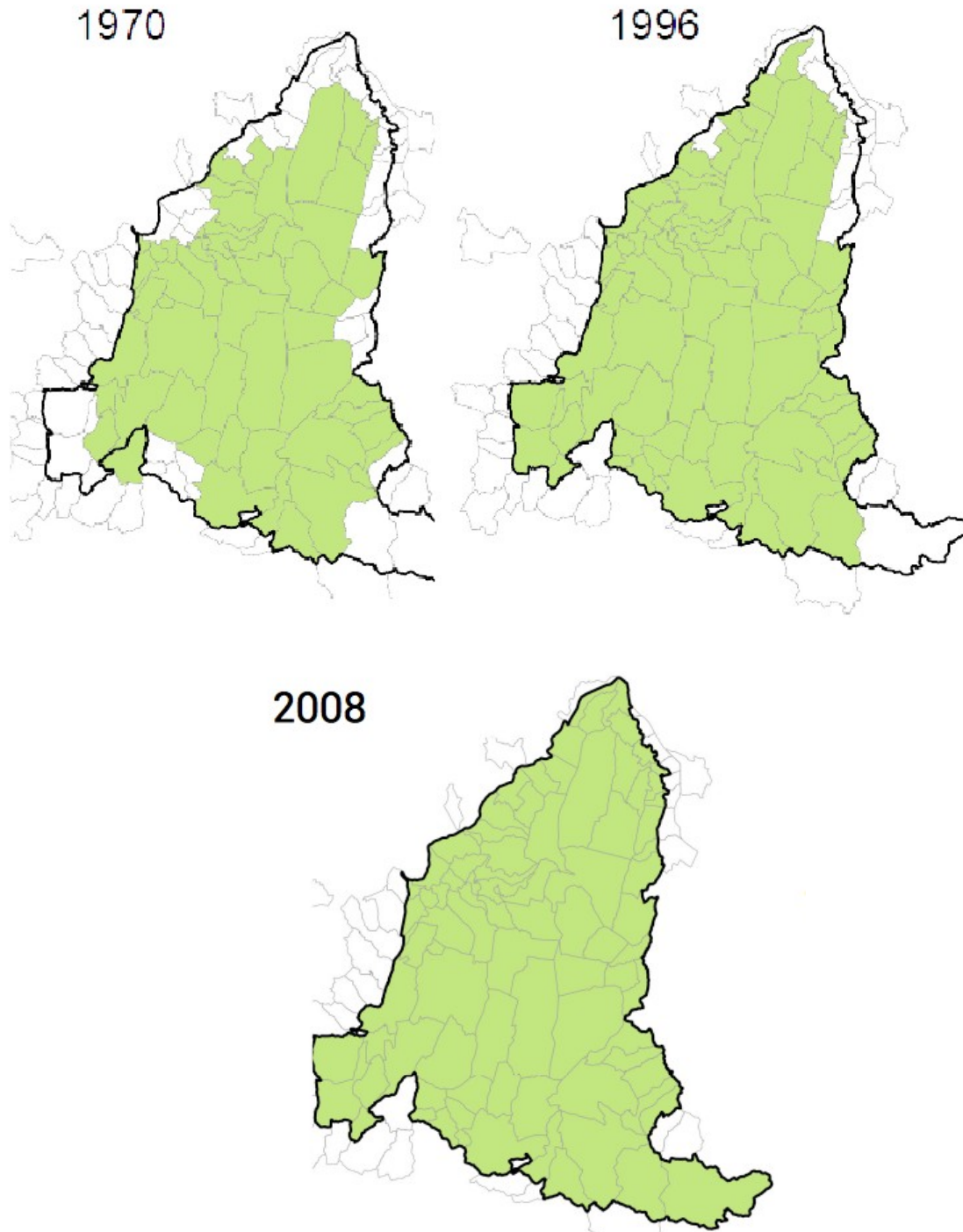
Élus excusés	
DELOCHE Georges	Peyrus
MICHELON Carole	Déléguée PNR Vercors
POLAT Julien	CD38
REVOL-MAUREL Caroline	Ourches
VAUSSENAT Bertrand	La Chapelle en V. Délégué PNRV
Équipe technique PNRV	
ANTOINE Nicolas	Responsable service aménagement - PNR Vercors
CHEVALIER Manon	Chargée de mission biodiversité - PNR Vercors
ORTEGA Noëlle	Chargée de mission participation citoyenne - PNR Vercors
PUTOT Olivier	Directeur - PNR Vercors
ROCHEBLAVE Mathieu	Responsable service tourisme - PNR Vercors
Groupement de bureaux d'études Révision de Charte	
ARAMA Yannick	BE Révision de Charte (Indépendant)
CHEMERY Jean-Baptiste	BE Révision de Charte (Contrechamp)
MEYER David	BE Révision de Charte (Acer Campestre)

Étaient invités les élus communaux et intercommunaux, afin de donner le point de vue des élus du territoire Parc.

INTRODUCTION

Présentation des attendus d'une charte de Parc

Le périmètre du Parc en 1970, en 1996 puis en 2008 :



Et en 2023 ?...

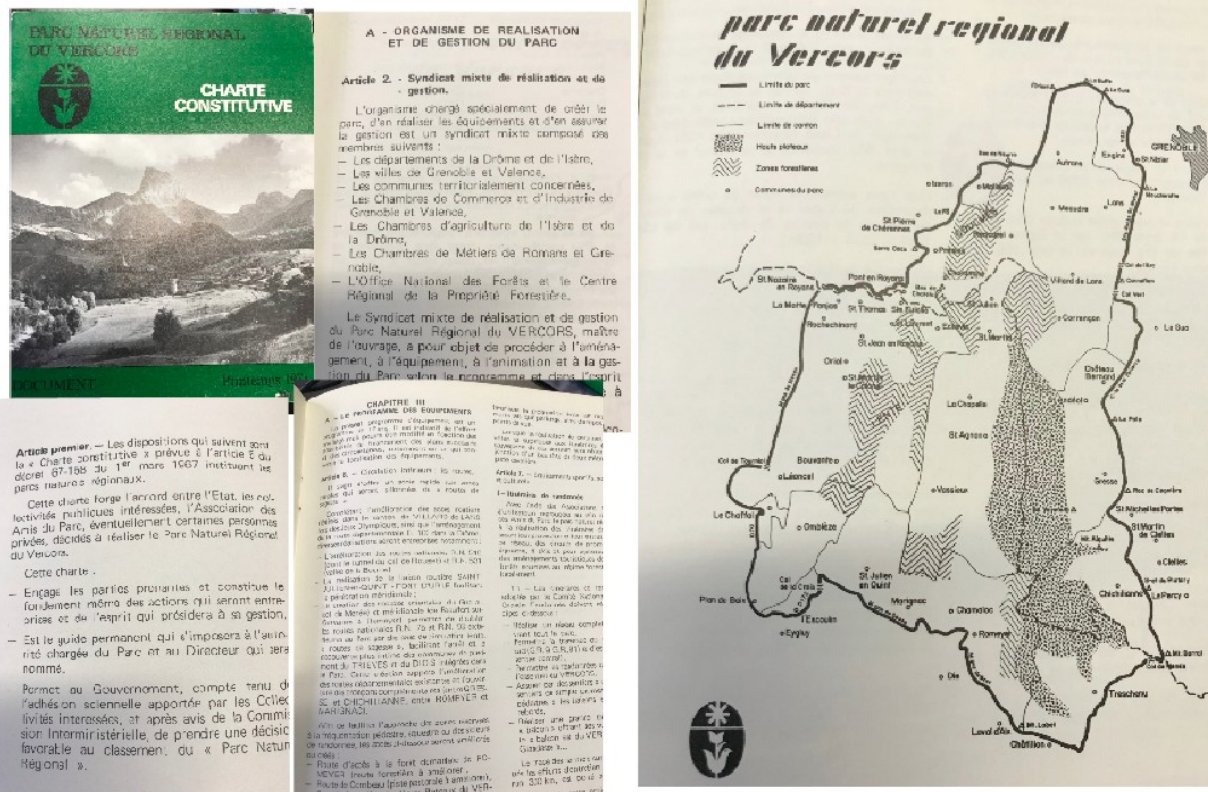


Illustration 2: Première charte du Parc en 1971

Ce qu'est une charte de Parc aujourd'hui :

Un texte lisible, clair avec :

- des principes stratégiques à 15-20 ans
- une visée programmatique à 3-4 ans

Définissant :

- Des actions
- Qui les met en œuvre
- Les moyens alloués

Engageant tous les signataires

- Les partenaires signent mais ne sont pas engagés juridiquement
- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte
- La charte doit être compatible avec le SRADDET

Avec une annexe cartographique, le plan de Parc qui engage les signataires.

Ce qui a changé depuis 2008 :

- Durée de vie de la charte : **15 ans** au lieu de 12 ans
- Périmètre : **107 communes** au lieu de 95 dans le périmètre de révision, une justification étayée des extensions
- Des enjeux qui prennent de l'importance : **santé, adaptation au changement climatique...**
- Les 5 sujets « obligatoires », qui doivent être précis et territorialisés :
 - objectifs de qualité paysagère
 - continuités écologiques

- orientation en matière d'urbanisation
- publicité
- circulation des véhicules à moteur

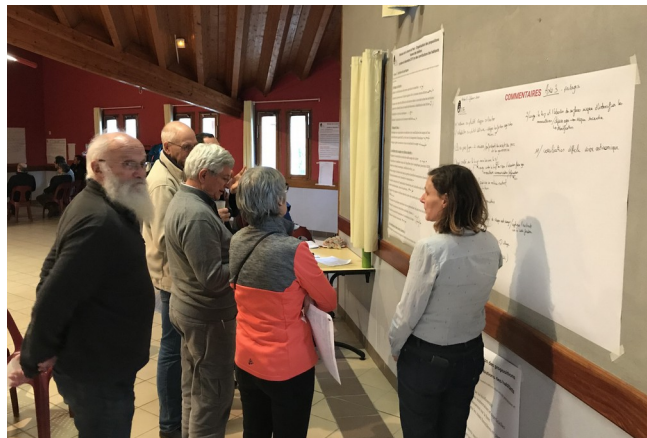
Présentation de cette étape de la concertation

Plusieurs sessions d'ateliers de concertation ont eu lieu au cours de l'année 2019, associant un large public, qui ont permis de dessiner les grandes lignes des objectifs à inclure dans la future charte.

Les ateliers du 4 février 2020 à destination des élus sont organisés pour aborder certaines questions telles que le fonctionnement interne du Parc, les relations entre collectivités, le rôle de médiateur du Parc et la manière dont les habitants peuvent être associés.

ÉCHANGES SUR LES AXES DE LA CHARTE

Présentation de cette séquence



Méthodologie

Les participants sont invités à circuler autour de 6 points physiques (1 point pour les axes 2 et 3 et 2 points pour les axes 1 et 4) concernant les 4 premiers axes de la charte.

Ne sont pas traités dans cette séquence la connaissance (non traitée dans ces ateliers) et la gouvernance (qui sera traitée dans la séquence suivante).

Les participants sont équipés de gommettes qui leur permettent de signaler les entrées et/ou les objectifs qui :

- leur conviennent (gommettes vertes)
- leur posent question (gommettes orange)
- ne leur conviennent pas (gommettes rouges)

Présentation de la structure actuelle de la future charte

Telle qu'elle a été conçue lors de la présentation aux élus, la charte est structurée de la manière suivante :

Axe 1 : Territoire en transition

Axe 2 : Territoire à vivre

Axe 3 : Territoire de partage

Axe 4 : Territoire de valeurs

Elle est volontairement la plus synthétique possible, avec un nombre de mesures limitées par axe.

Légende concernant l'avis des élus

Dans la colonne 1 des tableaux de synthèse, un code est utilisé pour donner une couleur globale à la teneur des échanges et l'importance accordée par les élus à la mesure (dans la formulation proposée) :

++ / favorable	- / peu convaincu
+ / d'accord	- - / défavorable

Axe 1 : Territoire en transition - partie 1

Parc CAP 2038
Parc naturel régional du Vercors
Révision de la charte

Révision de la charte du Parc - Organisation des propositions issues des ateliers (octobre et décembre 2019) et des contributions des habitants

→ **Axe 1 : Territoire en transitions**

Cet axe regroupe les actions en faveur des transitions que le Vercors est en train de vivre et qui s'accélèrent. Il constitue une priorité.

1) **« Transitions de l'agriculture »**

- 1) • Développer l'agro-écologie et en particulier l'agroforesterie
- 2) • Viser l'autonomie fourragère des exploitations sur le territoire
- 3) • Accompagner l'installation agricole avec une anticipation du renouvellement (formation des candidats à l'installation, maintien du service de remplacement, création de fermes communales hors et dans le cadre familial)
- 4) • Accompagner les changements de pratiques agricoles dans le cadre du changement climatique (conduite de troupeaux, conditions de travail, adaptations variétales...)
- 5) • Accompagner la réflexion sur la ressource en eau pour l'agriculture dans la cadre du changement climatique (irrigation, stockage, accès à la ressource)

6) **« Transition alimentaire »**

- 6) • Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 7) • Travailler sur la qualité alimentaire de la production agricole (nutritionnelle, organoleptique ou sanitaire)
- 8) • Nourrir la population avec des produits du territoire toute l'année (diversifier / anticiper les besoins)

9) **« Transition écologique »**

- 9) • Préserver et restaurer les continuités écologiques (dont zones de quiétude)

Illustration 3: Gommettes Axe 1/1

Transitions de l'agriculture

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
+	1. Développer l'agro-écologie et en particulier l'agroforesterie	5	2		Ne pas aller vers la monoculture, de noix notamment
++	2. Viser l'autonomie fourragère des exploitations sur le territoire	12	3		L'autonomie n'est pas la bonne approche : aller plutôt sur les notions de limitation des transports et de qualité de fourrage Risque de dériver vers de l' »industriel ». Définir d'abord le projet agricole et ne pas aller vers le « toujours plus »
++ FC -	3. Accompagner l'installation agricole avec une anticipation du renouvellement (formation des candidats à l'installation, maintien du service de remplacement, création de fermes communales... hors et dans le cadre familial) → 1er chiffre : action dans sa globalité → 2nd chiffre (FC) : les fermes communales qui ont fait particulièrement débat	13 FC:4	1 FC :3	FC:2	Fermes communales : est-ce le rôle de la collectivité ? Plutôt échelle EPCI. Mais avec le Parc en accompagnement, ça peut être intéressant. Les communes ont besoin d'être aidées pour lutter contre la logique d'agrandissement. Possibilité de développer des fermes pilotes (exemplaires, pour l'image de la filière). Accompagnement : on ne peut que être pour, mais il faut une vision stratégique sur ce que l'on souhaite (un « comité des sages »)
++	4. Accompagner les changements de pratiques agricoles dans le cadre du changement climatique (conduite de troupeaux, conditions de travail, adaptations variétales...)	10		1	Les choses s'auto-régulent d'elles-même avec le « bon sens paysan »
++	5. Accompagner la réflexion sur la ressource en eau pour l'agriculture dans la cadre du changement climatique (irrigation, stockage, accès à la ressource)	14	1		Ne pas occulter les questions de qualité (par ex. lavage des noix)

Transition alimentaire

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
--	6. Lutter contre le gaspillage alimentaire	3	7	4	Ce n'est pas le rôle du Parc (revient de nombreuses fois). Pas innovant. La formule « lutter contre » est négative.
++	7. Travailler sur la qualité alimentaire de la production agricole (nutritionnelle, organoleptique ou sanitaire)	11			
+	8. Nourrir la population avec des produits du territoire toute l'année (diversifier / anticiper les besoins)	7	4	1	Formulation « nourrir la population » maladroite, privilégier les notions de circuit court ou de consommation locale Intégrer les bassins de vie Grenoble et Valence

Transition écologique

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
-	9. Transition écologique globalement		4		Pas assez ambitieux dans le contenu (4 gommettes jaunes). Bien cibler la biodiversité dans le titre.
++	10. Préserver et restaurer les continuités écologiques (dont zones de quiétude)	9	2	1	Zones de quiétude : Ne va-t-on pas avec ce terme cautionner des démarches de type ASPAS ? Zones de quiétude : cela peut être perçu comme « une couche de plus ».

Axe 1: Territoire en transition - partie 2

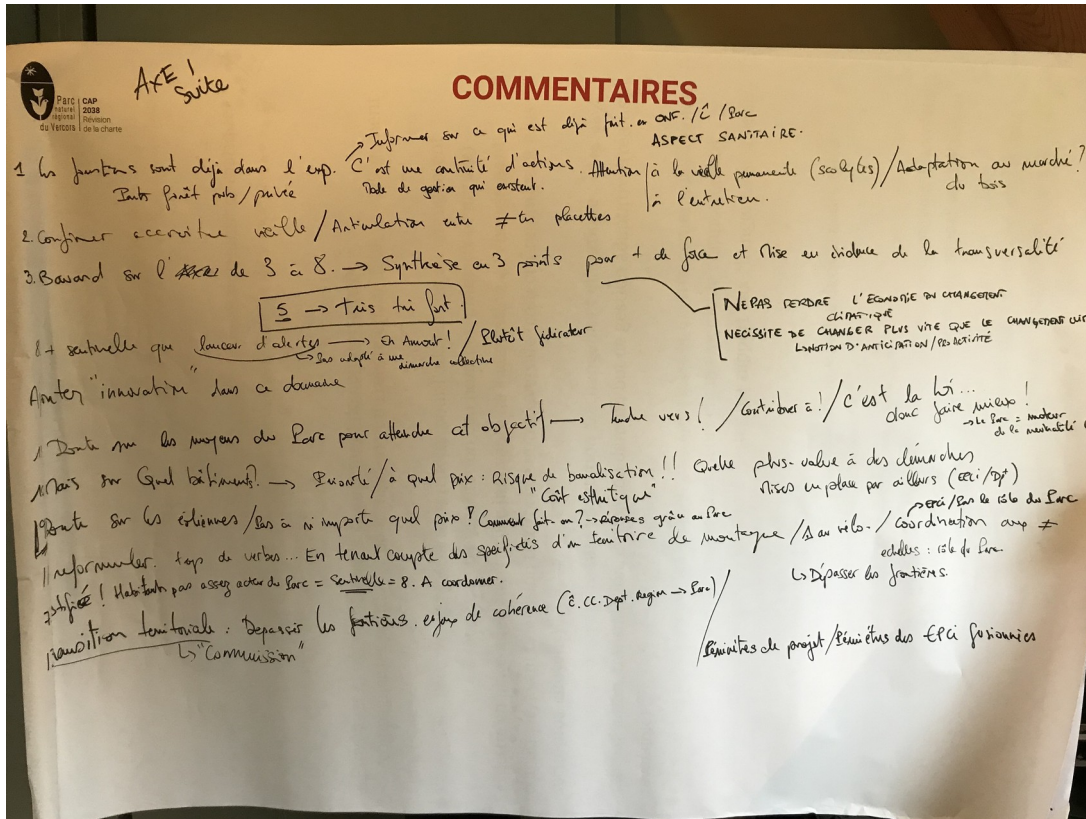


Illustration 5: Commentaires Axe 1/2

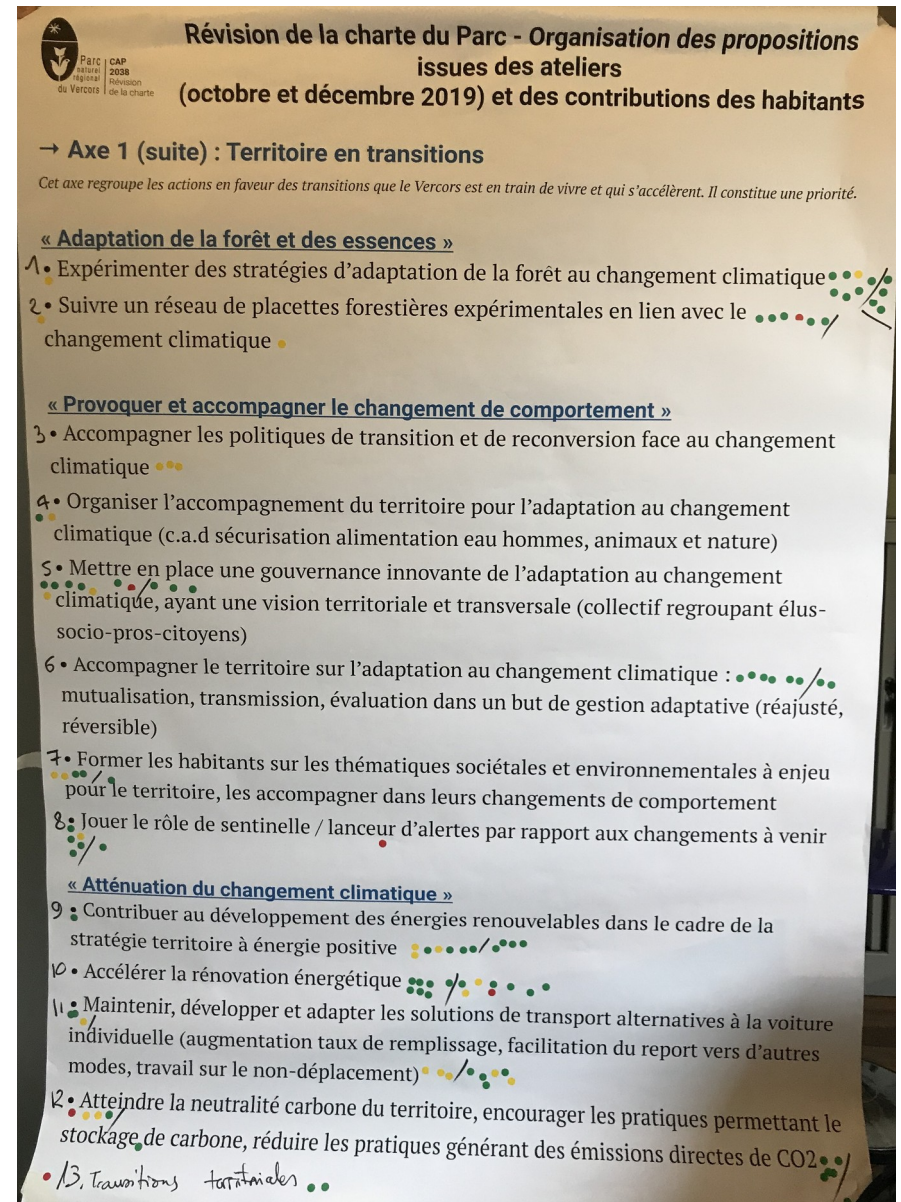


Illustration 4: Gomettes Axe 1/2

Adaptation de la forêt et des essences

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
++	1. Expérimenter des stratégies d'adaptation de la forêt au changement climatique	10	2	0	Les forestiers sont déjà engagés dans l'expérimentation. Des ponts sont à renforcer entre forêt publique / privée. Informer mieux sur ce qui est déjà fait. Attention à la veille permanente sur les scolytes par ex. et à l'adaptation des essences plantées au marché du bois.
+	2. Suivre un réseau de placettes forestières expérimentales en lien avec le changement climatique	5	3	1	Accroître la veille et l'articulation entre les différentes placettes.

Provoquer et accompagner le changement de comportement

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
-	3. Accompagner les politiques de transition et de reconversion face au changement climatique	0	3	0	Globalement la formulation de ce groupe « d'actions » est à revoir , trop « bavard ». Une synthèse en trois points pourrait donner de la force au propos. Nécessite une hiérarchie entre les propos englobant et ceux de détail. C'est notamment souligné pour les points 3/4/5.
-	11. Organiser l'accompagnement du territoire pour l'adaptation au changement climatique (sécurisation alimentation eau hommes, animaux et nature)	1	1	0	Ne pas perdre l'idée que le changement climatique pousse à l'économie de moyens, d'espaces, de technologies...
+	12. Mettre en place une gouvernance innovante de l'adaptation au changement climatique, ayant une vision territoriale et transversale (collectif regroupant élus-socio-pros-citoyens)	8	2	1	
++	13. Accompagner le territoire sur l'adaptation au changement climatique : mutualisation, transmission, évaluation dans un but de gestion adaptative (réajusté, réversible)	8	0	0	
-	14. Former les habitants sur les thématiques sociétales et environnementales à enjeu pour le territoire, les accompagner dans leurs changements de comportement	3	2	0	

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
+	15. Jouer le rôle de sentinelle / lanceur d'alertes par rapport aux changements à venir	5	1	1	Le terme « lanceur d'alerte » n'est pas adapté au rôle du Parc (à la fois parce qu'il s'agit d'une collectivité et que le terme sous-tend l'idée qu'il est déjà trop tard) mais ceux de sentinelle ou structure de veille sont plus adaptés et sous-entendant un travail d'observation et d'information réalisé en amont

Atténuation du changement climatique

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
++	1. Contribuer au développement des énergies renouvelables dans le cadre de la stratégie territoire à énergie positive	9	3	0	Attention : Pas au prix de la dégradation des paysages et de la biodiversité - cf. éoliennes Le Parc est là pour proposer les réponses à la question : comment fait-on notamment pour résoudre certaines équations apparemment paradoxales ?
++	2. Accélérer la rénovation énergétique	12	2	1	Attention au risque de la banalisation de nos espaces bâtis par l'isolation par l'extérieur, vérifier la valeur patrimoniale de nos bâtiments avant d'intervenir. Quelle plus-value du Parc dans des initiatives portés de plus en plus par les interco ?
+	3. Maintenir, développer et adapter les solutions de transport alternatives à la voiture individuelle (augmentation taux de remplissage, facilitation du report vers d'autres modes, travail sur le non-déplacement)	7	6	0	Faire une choix dans les verbes utilisés au début de la phrase. Tenir compte des contraintes spécifiques à un territoire de montagne ?
++	4. Atteindre la neutralité carbone du territoire, encourager les pratiques permettant le stockage de carbone, réduire les pratiques générant des émissions directes de CO2	9	2	1	Doute sur les moyens dont dispose le Parc pour atteindre cet objectif et en même temps c'est la loi donc il faut faire mieux lorsque l'on est Parc... Exemple d'une ambition affichable pour le territoire mais reste à savoir par qui et comment elle est portée ?
	Nouvelle idée : Transitions territoriales	2			Transitions en termes de capacité à créer hors des périmètres institués (cf. collectivités existantes) Le Parc doit pousser au dépassement des frontières de ces périmètres, en fonction de la réalité des enjeux et afin de monter des projets de manière multiples selon les sujet et partenaires. Dans ce cadre, faire le lien et s'appuyer sur la conférence des EPCI

Axe 2 : Territoire à vivre

Agriculture soucieuse de l'environnement

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
-	1. Accroître la surface de prairies naturelles	5	4	0	La distinction entre prairies naturelles et autres types de prairies n'était pas claire pour tous les participants. Le terme « accroître » a dans ce contexte posé question à ceux ayant voté orange. « Accroître » pour remplacer quels types de milieux : la forêt, les prairies temporaires, les prairies semées, etc. ? Certains ont proposé le terme « Maintenir ».
++	2. Répondre à la demande sociétale de diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires	13	0	0	Le grand nombre de votes et l'unanimité des votes vers plaident pour l'inscription de cette mesure. Une personne plaide pour que cette mesure ne soit pas uniquement à visée du monde agricole mais de toutes les activités. Elle souligne également le besoin d'un accompagnement technique pour rendre opérationnelle cette mesure.

Paysages de qualité

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
+	3. Agir pour des paysages vivants et de qualité	5		2	La formulation trop générale de cette mesure a amené certains participants à voter rouge. Non pas qu'elle ne soit pas pertinente, mais qu'elle doit être précisée.
-	4. Veiller à la cohérence des dispositifs de signalétique et d'affichage dans le territoire du Parc	4	1	3	Les votes verts estiment que l'enjeu est toujours d'actualité. Les votes orange et rouge sont plutôt d'ordre évaluatif et regrettent la non-application historique de cette « cohérence » par l'ensemble des partenaires du territoire, de l'échelle communale à l'échelle régionale, en passant par l'Etat qui ne joue pas son rôle de police en la matière. « Chacun fait dans son coin ». Pour autant cet objectif paraît pertinent sauf pour une personne qui estime que ce n'est plus un enjeu majeur, « le numérique ayant pris le relais ». Pour les autres, se pose la question des moyens pour qu'elle soit mise en œuvre.

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
-	5. Mettre en valeur les paysages (mise en vie des patrimoines naturels et culturels), aménager les sites, gérer les flux de visiteurs	5	4	1	C'est la partie « gérer les flux de visiteurs » qui a happé l'attention des participants, certains considérant cet élément comme stratégique, d'autres pointant les difficultés techniques et enfin ceux étant opposée sur le principe même (dont un vote rouge et quelques oranges). D'autres questions se posent ici : comment impliquer les habitants sur les différents sites, comment laisser une liberté de découverte personnelle aux visiteurs « sans trop les guider ».


La santé des hommes et des milieux naturels

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
-	6. Favoriser un urbanisme « d'adaptation au changement climatique » et favorable à la santé	4	1	1	Les votes oranges et rouges sont liés à une forme d'incompréhension de la formulation : « qu'est ce qu'un urbanisme d'adaptation au changement climatique » dans nos villages ?
-	7. Lutter contre les nuisances sonores	2	4	1	Les termes « lutter » et « nuisances » doivent être précisés pour les participants. Une forme d'unanimité s'exprime autour de l'illégitimité des « motos ». Mais cette mesure ne doit pas viser les activités présentes ou traditionnelles entreprises par les habitants. Deux personnes plaident pour une approche éducative plutôt que punitive ou restrictive.
++	8. Écrire et mettre en œuvre un plan en faveur des pollinisateurs	7			Mesures qui paraissent légitimes aux participants. Pas de commentaire particulier.
+	9. Gérer et animer les sites naturels préservés	5			
++	10. Protéger le karst et les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)	10			
++	11. Améliorer la qualité de l'eau, en travaillant avec les acteurs du territoire (agriculture, assainissement...)	7	1		

Tourisme mobilisant les habitants

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
+	12. Développer l'agritourisme tout en maintenant une forme d'équilibre en faveur des activités agricoles	4			
+	13. Créer une offre touristique et sports de nature spécifique au Vercors	8	1	4	Cette mesure a fortement retenu l'attention des participants. Le terme créer cristallise une certaine opposition chez ceux ayant voté jaune ou rouge. Certains estiment qu'en nombre les activités comme les usagers ne doivent plus augmenter, d'autres que les activités actuelles ne sont pas assez valorisées, sans que le Vercors ait besoin d'en créer de nouvelles. Dans ce cadre, deux personnes estiment que le terme « offre » est trop réducteur, le territoire ayant à travailler sur une attractivité plus générale de ses atouts déjà présents (monter en qualité, améliorer l'accueil humain, étendre les saisons – lâcher progressivement la dépendance à la neige, singulariser les différents secteurs, etc.). Inspiration Vercors est cité plusieurs fois en exemple.
+	14. Développer le tourisme naturaliste	5	2	1	Certains élus ne comprennent ce qu'est le « tourisme naturaliste ». D'autres le plébiscitent en opposition aux seules offres « sportives ». Enfin une personne estime que si elle renforce la présence politique du loup ou la magnifie, alors ce type de tourisme est négatif (vote rouge)
++	15. Valoriser le patrimoine bâti	8	3		La mesure est globalement plébiscitée, les votes oranges se focalisant sur les moyens pour stimuler la mobilisation des fonds privés.

Axe 3 : Territoire de partages

 **Révision de la charte du Parc - Organisation des propositions issues des ateliers (octobre et décembre 2019) et des contributions des habitants**

→ **Axe 3 : Territoire de partages**
Le Vercors subit de nombreuses pressions liées à des usages. Cet axe regroupe les actions visant à concilier les usages entre eux et à assurer leur durabilité.

« **Partage du foncier** »

- 1 • Réduire l'artificialisation des terres agricoles et naturelles ● / ● / ● / ●
- 2 • Contenir la pression sur le foncier agricole liée à certaines monocultures ●● / ●●● / ●●●●
- 3 • Proposer des objectifs différenciés de densités bâties à atteindre selon les territoires / proposer des objectifs forts en matière de rénovation, réhabilitation des friches ● / ● / ●
- 4 • Réhabiliter les friches touristiques ●● / ●●● / ●●●●
- 5 • Maitriser l'exploitation de la ressource minérale ●●●● / ●●●●

« **Partage de l'eau** »

- 6 • Développer une organisation de médiation et de conciliation des usages de l'eau (particulièrement quantitatif), en lien avec le changement climatique ●● / ●●●● / ●●●●●●
- 7 • Protéger et gérer la ressource en eau en conciliant les usages ● / ●●●●●● / ●●●●●●

« **Conciliation des usages en milieux naturels** »

- 9 • Organiser la concertation autour des multi-usages de la forêt ●● / ●●●●●●●●●●
- 9 • Caractériser et mobiliser autour de l'équilibre sylvo-cynégétique (poursuite OGFH, proposer une étude économique, mobiliser les élus...) ●●
- 10 • Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière courante en favorisant l'échange de données entre forestiers et naturalistes ●●
- 11 • Concilier la desserte et l'exploitation forestière avec la biodiversité et le tourisme (sentiers patrimoniaux, zones de quiétude..) ●● / ●●●● / ●●●●●●
- 11 • Concilier les usages en milieux naturels (créer des ponts entre acteurs, concilier les attentes) ● / ●●●●
- 13 • Promouvoir les pratiques pastorales tout en permettant les activités de loisirs ●●●●●● / ●●●●●●
- 14 • Protéger les ressources naturelles (cueillette, chasse..) ●● / ●●●● / ●●●●●●
- 15 • Concilier les activités humaines et la présence du loup ●●●● / ●●●●●● / ●●●●●●
- 16 • Maitriser les loisirs motorisés ● / ●●●●●● / ●●●●●●

« **Un territoire en liens avec d'autres** »

- 17 • Multiplier les contrats de réciprocité entre les territoires et au sein des territoires ●● / ●●●●●●

Illustration 6: Gommettes / Axe 3

Partage du foncier

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
+	1. Réduire l'artificialisation des terres agricoles et naturelles	4	2		Réduire, ou plutôt stopper ou limiter
+	2. Contenir la pression sur le foncier agricole liée à certaines monocultures	7	1	1	
-	3. Proposer des objectifs différenciés de densités bâties à atteindre selon les territoire / proposer des objectifs forts en matière de rénovation	2	2		Attention à limiter les « dortoirs » et conserver un bâti cohérent avec le coeur de village, Rôle des comcom plutôt que du Parc
-	4. Réhabiliter les friches touristiques	4	4		- friches touristiques : réhabiliter ou plutôt détruire - intégrer les friches agricoles, les friches industrielles et les résidences secondaires
+	5. Maîtriser l'exploitation de la ressource minérale	5			

Partage de l'eau

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
++	6. Développer une organisation de médiation et de conciliation des usages de l'eau (particulièrement quantitatif), en lien avec le changement climatique	8			
++	7. Protéger et gérer la ressource en eau en conciliant les usages	10			

Conciliation des usages en milieux naturels

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
+	8. Organiser la concertation autour des multi-usages de la forêt	7	3		Informé, sensibiliser le grand public sur les enjeux et besoins de chaque usager / appliquer l'existant via le code forestier
-	9. Caractériser et mobiliser autour de l'équilibre sylvo-cynégétique (poursuite OGFH, proposer une étude économique, mobiliser les élus...)	1	1		

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
-	10. Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière courante en favorisant l'échange de données entre forestiers et naturalistes	2			
+	11. Concilier la desserte et l'exploitation forestière avec la biodiversité et le tourisme (sentiers patrimoniaux, zones de quiétude...)	6	1		
-	12. Concilier les usages en milieux naturels (créer des ponts entre acteurs, concilier les attentes...)	3			
++	13. Promouvoir les pratiques pastorales tout en permettant les activités de loisirs	8			
-	14. Protéger les ressources naturelles (cueillette, chasse...)	2	3		Cueillette et chasse ne sont pas comparables.
--	15. Concilier les activités humaines et la présence du loup	2	5	4	Mesure en lien avec la N°12, ici mesure trop centrée sur le loup, c'est ce point qui a cristallisé les remarques. Question posée de savoir si c'est le rôle du Parc. Demande de focaliser la mesure sur une meilleure communication et information Et risque d'abandon de terres et de friches agricoles
+	16. Maîtriser les loisirs motorisés	7	1	1	Aller au-delà : interdire ? Préciser en milieu naturel VTT nuisible et dérangeant également pour la faune.

Un territoire en lien avec d'autres

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
++	17. Multiplier les contrats de réciprocité entre les territoires et au sein des territoires	8			Attention à ne pas figer, à creuser. Pas forcément du ressort du Parc, à déplacer dans la gouvernance ?

Axe 4 : Territoire de valeurs - partie 1

Un territoire qui soutient les activités économiques exemplaires

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
++	1. Valoriser les services rendus par l'agriculture, soutenir les fermes exemplaires	7	1		Comment définit-on l'exemplarité des fermes ? = à qualifier ou renommer ! Comment définit-on « la ferme » ? l'exploitation, le bâtiment, ... ?
+	2. Communiquer et sensibiliser sur la forêt	6	1		Attention à trop communiquer, il y a risque d'attirer du monde dans des endroits à préserver (exemple RBI)
--	3. Soutenir et diffuser les initiatives innovantes de services au public		10	2	Est-ce le rôle du Parc ? La question des services est plutôt portée par les communes et interco. → proposition qui nécessite plus d'explication → proposition « soutenir et diffuser les initiatives innovantes »
++	4. Favoriser l'économie circulaire	9			

Une agriculture ancrée dans son territoire

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
-	5. Créer du collectif autour de l'agriculture et de ses fonctions (économie, alimentation, relations humaines, aménagement, paysage...)	2	1		Préciser le terme « collectif »
++	6. Promouvoir la relation entre alimentation et lien social (marchés producteurs, restaurant produits locaux, épicerie..)	9		1	Rouge : un travail à faire avec les GMS pour valoriser encore plus les produits locaux.

Plus de liens entre les habitants

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
-	7. Créer et valoriser du « commun » au sein des populations permanentes ou temporaires du territoire	2	2		Le terme « commun » nécessite d'être explicité. Le Parc est-il la bonne échelle ? Modifier « permanentes ET temporaires »
+	8. Valoriser les différents patrimoines du territoire (naturels/culturels – remarquables/ordinaires – matériels / immatériels) par la culture et l'éducation	6			
++	9. Développer l'interconnaissance des acteurs culturels et leur mise en lien à l'échelle du parc (mutualiser / diffuser..)	7	1		Est-ce le rôle du Parc et comment est-ce que cela peut s'organiser? Quel périmètre ? Cela ne risque-t-il pas de favoriser les plus gros acteurs au détriment de ceux qui fonctionnent sur le bénévolat et ont moins de temps pour participer aux réseaux ? → peut-être faut-il proposer une approche plus participative et plus transversale (= pas que culture) → Pour autant : il existe un vrai besoin sur le territoire et les communautés de communes ne sont pas à la bonne maille pour le faire.
+	10.S'adresser aux jeunes du territoire et des territoires proches	3			
--	11.Penser la résilience du territoire et le bien vivre des habitants, construire un système d'échanges ou de consultations, mettre en réseau les dynamiques locales			1	→ modifier. Phrase un peu longue qui dit plusieurs choses mais d'accord pour le principe de la résilience, du système d'échange et de la mise en réseau des dynamiques locales.
-	12.Aller vers une gouvernance du syndicat mixte associant de manière effective les habitants	6	7	1	« C'est un vœux pieux ! ». Cela mobilise une énergie importante. Pour que cela fonctionne, il faut donner les moyens. Cela présuppose une meilleure connaissance de l'outil Parc, de la formation. Quelle méthode ? Les habitants qui souhaitent être associés le peuvent déjà. Comment mobiliser encore plus d'habitants alors qu'il y a seulement une poignée l'élus ce jour ? La participation citoyenne aux instances questionne la démocratie

Avis	Mesure partagée	V.	O.	R.	Remarques des élus
					<p>représentative. Pourquoi ne pas redynamiser la FAUP ? La nouvelle disposition réglementaire va à l'encontre de la participation (ndlr : depuis le 1^{er} janvier 2020, les délégués au Parc sont obligatoirement des élus locaux) → Pour autant : c'est extrêmement bénéfique et cela manque énormément au Parc. L'échelle Parc se prête particulièrement à une forme participative.</p>
	<p>Nouvelle mesure demandée : Il est à noter que pour les participants, il manque une mesure qui viserait à rapprocher le Parc des habitants, à créer du lien entre le Parc et les habitants.</p>				

Axe 4 : Territoire de valeurs - partie 2

Mesure Cohérence de l'offre touristique autour de valeurs

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
++	1. Proposer et mettre en œuvre une stratégie touristique (coordination / convergence des projets / enjeux de demain)	7			
-	2. Engager une réflexion de fond sur les mutations du tourisme et notamment sur les clientèles de demain, voire sur les mutations de l'économie	2		2	
+	3. Maîtriser les aménagements touristiques, promouvoir un tourisme intégré	5		1	
-	4. Requalifier l'offre touristique du Vercors (réconcilier offres divergentes, confirmer approche éco-responsable)	3	3		
++	5. Mettre en place une gouvernance coordonnée sur les projets de valorisation territoriale de type « conseil de destination »	10			
++	6. Fédérer autour de la lumière « Inspiration Vercors »	9	2	1	

Mesure « Un territoire qui tient à sa nature »

Avis	Mesure partagée	Vert	Orange	Rouge	Remarques des élus
+	7. Communiquer autour des trames vertes, bleues, oranges et noires.	5	2		
-	8. Éclairer les politiques locales au regard de la biodiversité (avis, auto-saisines, souhaits).	3	3		
++	9. Rendre les habitants acteurs et porteurs de projets de préservation de la biodiversité.	9	1		
+	10. Valoriser les services rendus par la biodiversité, y compris avec une approche sensible.	6		1	
+	11. Sensibiliser et informer les visiteurs pour davantage de respect.	7	3		

ÉCHANGES AUTOUR DES ENJEUX DE GOUVERNANCE

Participation citoyenne, sociale et professionnelle

Le constat de départ amène d'emblée à faire la distinction entre :

1. la participation citoyenne (ou habitante) concernant un éventail de population très large et a priori non organisé ;
2. la participation sociale et professionnelle concernant des acteurs organisés (plus ou moins) et censés représenter des points de vue et intérêts spécifiques (ex. associations, organisations socio-professionnelles, ...).

Nous estimons en effet que les attentes et attendus (et donc enjeux et conditions) de ces formes de participation sont distincts.

Participation des habitants

Constats et préliminaires

La participation des habitants a été historiquement déléguée à une association partenaire (la FAUP) et qui a perdu de la vigueur avec le temps puis s'est arrêtée (ou quasi). Pourtant, il y a l'expression d'un besoin, voire d'attentes, sous-tendus par l'idée que un projet de territoire tel que celui de la charte réclame d'être porté et mis en œuvre, soit en s'appuyant sur les habitants et leur engagement (version haute), soit sans négliger totalement leurs points de vue (version basse). En deçà, on est dans le registre de l'information ou de la communication (qui peut devoir être mobilisée en faveur d'une telle participation mais qui ne suffit pas à répondre aux ambitions de la participation). En retour, il y a en lien avec ce type de participation des enjeux de pertinence et de légitimité de l'action du Parc. Pour autant, il n'y a rien de précis, ni de finalisé en termes de réponse à apporter?

Concernant les questions à poser, on peut citer les suivantes :

- Que doit-on attendre d'une participation habitante structurées ?
- Faut-il créer une instance permanente dédiée à la participation habitante ?
- Faut-il introduire un système de consultation par votation mobilisable ponctuellement ?
- Faut-il introduire une participation non-politique de type « participation à des chantiers Parc et territoire » avec un cercle de volontaires locaux ?
- Un système de type budget participatif (pouvoir de priorisation du programme annuel ou de choix de projets pour l'utilisation d'une partie des enveloppes disponibles) ?
- Un système de type arbitrage consultatif : sur un projet ou un élément posant question ?

Compte-rendu des échanges

Les participants se mettent d'accord pour considérer qu'il s'agit de la participation concernant un éventail large de personnes dont on peut considérer que la spécificité est de ne pas être organisé. Il s'agit des publics auxquels la FAUP s'intéressait en priorité.

Il est également rappelé qu'il s'exprime des attentes sur le territoire en faveur de ce type de participation d'autant plus qu'il y a 1000 façons de participer. Pour réduire le spectre, il est

proposé de se centrer sur une participant ayant une dimension politique explicite et de laisser de côté d'autres formes, telles que les sciences participatives ou les chantiers participatifs.

Sont évoqués à titre d'exemple :

Les conseils citoyens de type conseils de quartier qui se sont développés en milieu urbain. Il s'agit d'instance d'échanges d'information pouvant faire remonter des attentes du terrain, mais aussi construire et émettre des propositions ou encore prendre part à l'évaluation de mesures ou d'actions. Le PNR du Morvan a pour sa part développé un panel de citoyens volontaires. Ce type d'instances a cependant un coût important en termes d'animation. Il est également précisé que le rôle de ce type d'instance peut ne pas être compris ou redouté par les élus. C'est pourquoi il faut un cadre formalisé destiné à les rassurer.

Un participant indique qu'il pourrait être mis en place des comités de sites, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de tels sites (Elus, usagers, riverains, habitants, acteurs économiques, administrations). La forêt des Coulmes/ENS des Rimets est évoqué comme exemple de site. L'idée serait que ces acteurs puissent exprimer leur avis sur des projets portés par tel ou tel. L'idée serait d'encourager le développement sur différents territoires du massif. Il faut simplement que cela soit une échelle suffisamment restreinte pour qu'y soit attaché une forme de vécu de la part des acteurs, même si l'idée n'est pas de trop niveler les choses à priori et de respecter les motivations des parties prenantes et les spécificités des sites concernés. Les secteurs du Parc sont cependant jugés trop importants. L'idée serait d'expérimenter sur des sites avec des acteurs motivés avant d'essayer. Les techniciens du Parc pourraient à la fois apporter de l'expertise ainsi qu'une capacité d'animation.

Est évoqué également le budget participatif, avec pour limite que le Parc n'a pas de moyens propres à gérer. Le jury citoyen est par contre un outil qui peut permettre de délibérer formellement sur une question à enjeu, qui pourrait avoir une pertinence. Le référendum local est par contre critiqué en raison du fait qu'il n'amène pas le citoyen à prendre part à la construction de projets.

Ces échanges finissent par mener à la question clef qui est de savoir pourquoi veut on faire participer le citoyen ou l'habitant ? S'agit-il d'un moyen d'écoute pour les décideurs ? Est-ce pour que les habitants s'imprègnent du projet du Parc ? Est-ce pour répondre à une demande de renouvellement des modalités de l'exercice démocratique ? Est-ce parce que l'on reconnaît aux habitants une forme d'expertise qui permet aux projets territoriaux d'être plus pertinents ?

Enfin, la question est de savoir s'il s'agit pour le Parc d'employer un animateur pour assurer cette mission ou de travailler avec des partenaires. L'animation de la participation a en effet un coût financier non négligeable. Elle est cependant reconnue comme légitime dans un Parc qui est un échelon non administratif. Le rôle historique de la FAUP sur ce créneau est rappelé, ainsi que sa mise en sommeil. Un élu membre historique de la FAUP estime que le fait que les propositions émanant de son travail de terrain étaient sans effet sur les orientations du Parc et manquaient de concrétisation a sans doute découragé les acteurs engagés, tout en reconnaissant qu'elle jouait un rôle de contre-pouvoir.

La relance d'une association de ce type (FAUP ou autre) est cependant évoqué comme une hypothèse à creuser, à condition que soit connue la marge de manœuvre dont elle dispose par rapport au Parc. Pour éviter que cela soit d'emblée vécu comme un contre-pouvoir, il faut peut être que cette initiative soit clairement soutenue par le Parc et qu'elle soit dans une réelle démarche de co-construction (plutôt que de contre pouvoir).

Constats et préliminaires

La participation socioprofessionnelle et associative s'est incarnée jusqu'à maintenant essentiellement dans la présence d'acteurs organisés dans le cadre des commissions thématique du Parc, qui fonctionnent cependant de façon différente et plus ou moins satisfaisante selon les acteurs (composition et participation effective élus/acteurs, rythme, types de questions traitées). L'APAP jouait également pour partie ce rôle. Le principal enjeu exprimé sur ce point est d'assurer un lien dynamique entre cette participation et ses apports et les élus/instances/décisions stratégiques du Parc (éclairage et pertinence de décisions).

Concernant les questions à poser, on peut envisager :

- Faut-il maintenir ou faire évoluer le système des commissions existantes (pérennité, entrées, ...) ?
- Faut-il intégrer un système de collègues (ex. élus, acteurs socioprofessionnels, citoyens ou usagers) dans les commissions existantes ?

Compte-rendu des échanges :

Il est rappelé qu'historiquement ce sont les commissions thématiques du Parc qui assuraient cette mission. On constate cependant qu'elles ont des fonctionnements très différents avec des questions récurrentes sur la représentativité des acteurs mobilisés dans ce cadre et le manque de mobilisation des élus pour y prendre part. L'APAP jouait également ce rôle concernant l'agriculture. Une nouvelle association des Fermes du Vercors pourrait assurer ce type de mission pour le même secteur.

Un participant estime que les commissions sont souvent « mortifères » et qu'il faut « un talent fou pour les faire vivre », pour maintenir leur dynamique. Il semble que les commissions manquent de cadre sur leur fonctionnement (temporalité, règle du jeu), qu'elles ne suscitent pas suffisamment de croisements avec les élus pour permettre aux acteurs d'espérer inspirer des orientations et des décisions.

Pour échapper au caractère thématique de la plupart des commissions, l'idée d'une commission innovation est évoquée, « génétiquement transversale ». Il est également proposé que des commissions temporaires puissent être mobilisées pour traiter d'un enjeu prégnant. Il faut sans doute également moins associer une commission à un seul élu référent.

Médiation et conciliation sur le territoire

Constats et préliminaires

Dans le projet du Parc, les questions de médiation et de conciliation sont centrales et apparaissent via

différents thèmes. Le « partage de l'eau » est peut-être celui qui vient à l'esprit en premier, avec toute la réflexion sur l'organisation de la médiation autour des usages de l'eau, particulièrement sur le volet quantitatif, dans un contexte de tension accrue avec le changement climatique. Le Parc et ses partenaires sont attendus pour protéger et gérer la ressource tout en conciliant les usages. Vient ensuite la question de la conciliation des « usages en milieux naturels » : multi-usages de la forêt, équilibre sylvo-cynégétique, intégration de la biodiversité dans la gestion forestière courante (dessertes et exploitation), réflexion autour de zones de quiétude pour la faune, pastoralisme et grands prédateurs et/ou activités de loisirs, protection des espèces faunistiques et floristiques (chasse et cueillette), maîtrise des loisirs motorisés...

Les premiers travaux ont mis en avant le rôle effectif, souhaité ou supposé de dialogue territorial et/ou médiation opéré par les équipes du Parc (politique et technique). Mais suivant les sujets le Parc fait face à des réactions/légitimité diverses pour instaurer des processus d'échange. Sur les modalités d'intervention, plusieurs configurations sont envisageables : l'instance permanente de conciliation sur des conflits précis, des interventions au coup par coup sur des conflits ciblés sur demande ou autosaisine du Parc, l'animation de groupes de réflexions sur la résolution de questions structurelles suscitant controverses, la mise à disposition d'outils ou de méthodes de résolution de conflits

La question qui se pose aujourd'hui est comment construire la légitimité d'intervention du Parc en tant qu'animateur ? Quels types de posture, quels outils pour quels types de thèmes ou enjeux ?

Compte-rendu des échanges

Les participants s'entendent sur l'idée que le travail de médiation territoriale doit être un marqueur de la future charte. Médiation et conciliation sont des cœurs d'actions pour le Parc et il doit être intégré en amont des réflexions, avant les éventuelles crispations : l'objectif serait de ne pas avoir à « intervenir en mode pompier ». Le Parc peut avoir une réelle plus-value sur les sujets polémiques complexes. Si l'idée d'affirmer la médiation dans la charte est retenue, se pose alors la question des modes et moyens (humains et financiers) d'action. Le Parc peut-il exercer un droit d'ingérence ? Comment son action peut-elle s'articuler avec celle des mouvements citoyens ? L'idée est avancée que le Parc est légitime en l'absence de cadre réglementaire suffisant. La discussion porte ensuite sur la question de l'inscription de la médiation dans le temps : quelles instances ? Quel rythme ? ... L'échange porte notamment sur les questions de gestion de la mise en veille / réactivation des instances, du niveau de présence du Parc au sein de l'instance (initiation parfois, retrait possible à un moment, retour si nécessaire) ... le processus pouvant être à géométrie variable en fonction de la montée en puissance des acteurs locaux.

Avant d'entrer dans le détail des thèmes, le groupe s'est entendu sur l'idée que le Parc devait être sollicité en amont des projets structurants. Sur la question de l'eau, le Parc s'est construit une légitimité en portant historiquement des programmes comme la gestion des effluents dans les années 80 ou les contrats de rivière plus récemment. Sur la question de l'urbanisme, le Parc souffre encore un peu d'un passif lié à l'ancienne mission d'architecte conseil. La question d'un « tandem » CAUE / Parc sur ce thème est avancée. Beaucoup d'acteurs interviennent aujourd'hui sur ce sujet. Le groupe s'est entendu sur l'idée que le

Parc avait une plus-value à apporter sur les questions liées à l'innovation, qui reste un objectif cœur de la mission des Parcs. Sur les thèmes de l'éolien et des carrières, le fondamental d'une intervention du Parc dès l'amont du projet a été réaffirmé, avec la question du lien à trouver avec les mouvements citoyens. Sur le thème des loisirs motorisés, le Parc est légitime pour intervenir dans les espaces naturels et sur la route. La légitimité d'action a été plus discutée sur la question de la chasse, où s'il n'est pas moteur il doit tout de même rester associé, notamment sur les questions de partage du territoire, d'harmonisation des règles entre Isère et Drôme ou du partage d'expériences. Enfin, il reste pleinement légitime sur la question des sports de Nature, thème où la montée en puissance des réseaux sociaux a été débattue. Le Parc doit se saisir de ce sujet, notamment avec des sites / blogs / ... qui créent des points d'attractivité, avec un besoin de rappel de la réglementation existante par moment et une action face aux infractions, qui sont en partie liées à la méconnaissance des enjeux.

Si la médiation devient un marqueur fort de la future charte, le rôle des élus locaux « sentinelles » devra être renforcé.

Relations partenariales entre collectivités et entre élus

Liens avec les communes

Constats et préliminaires

Il est important de rappeler l'importance historique du lien avec les communes, qui a fondé historiquement la légitimité du Parc sur son territoire, puis indiquer que le renforcement progressif de l'échelon intercommunal a fini par affecter cette relation ou tout au moins à en faire évoluer les enjeux et attendus. En témoignent les difficultés pour certaines communes de participer au comité syndical sur toute la durée du mandat. Au delà, le nombre de communes pourrait évoluer dans le cadre de la nouvelle charte, et la taille du comité syndical avec.

Dans ce cadre, les questions suivantes se posent :

- Quelles attentes des élus communaux par rapport au Parc (conseil, méthode, formation, forme d'assistance sur projet, sur quelles thématiques prioritairement) ? Quelles facteurs jouent sur ces attentes (taille commune, situation géographique, autre,...) ?
- Quelle place pour les élus communaux dans le fonctionnement et la gouvernance du Parc ?
- Quelle place pour les délégués du Parc dans le cadre de cette relation ?

Propositions

Les difficultés du délégué communal peuvent selon les participants être de plusieurs ordres :

- pour en référer des actions du Parc aux habitants de la commune qu'il représente
- pour avoir l'occasion de s'exprimer au sein du conseil municipal sur ce qui se passe au Parc ; certains conseillers municipaux n'en ayant toujours pas idée après plusieurs mandats.

Pour faciliter l'expression du délégué, et donc l'efficacité du Parc à trouver des relais, il serait possible d'organiser des séances spéciales des conseils municipaux, notamment en début de mandat pour faciliter le passage de témoin entre ancien et nouveau délégué. Les supports papier n'est pas suffisante pour toucher le conseil municipal.

Une autre proposition est d'organiser, secteur par secteur du Parc, une conférence des maires. Elle permettrait d'échanger sur ce qui se fait et sur ce qui pourrait être amélioré.

Certains élus expriment le fait qu'ils sont attachés à la relation entre leur commune et le Parc. Ils ont bien intégré que l'évolution des compétences ont vu le transfert de nombre d'entre elles des communes vers les intercommunalités et que le travail entre l'intercommunalité et le Parc est incontournable. Cependant, il leur semble important que le Parc différencie les projets qu'il entend mener avec les intercommunalités de ceux qu'il entend mener avec les communes, et que ces derniers soient maintenus.

La question de la présence physique des équipes du Parc sur le territoire est soulignée comme importante. Les écogardes le sont, mais c'est insuffisant, il faudrait envisager la présence de salariés du Parc au sein des locaux des intercommunalités, en continu ou sous forme de permanences. Au niveau politique, les exécutifs décentralisés doivent se poursuivre. Enfin, les actions du Parc gagnent à être territorialisées pour s'adapter à la demande locale.

Une éventuelle modification du fonctionnement du Syndicat Mixte et de ses instances n'a pas fait l'objet de propositions particulières quant à sa composition. Par contre, un recours accru à la visioconférence faciliterait la participation des secteurs éloignés.

Liens avec les intercommunalités

Constats et préliminaires

L'ingénierie dans le Vercors était plutôt au Parc après sa création. Avec l'émergence des intercommunalités, l'ingénierie s'est renforcée sur le territoire et a permis de répondre à des préoccupations impliquant plusieurs communes (déchets, économies, etc.).

Un état des lieux de l'ingénierie présente sur le territoire a été réalisé à l'été 2019, et partagé entre le Parc et les intercommunalités. On constate une disparité des situations, notamment entre les intercommunalités entièrement incluses dans le Parc et d'autres partiellement dedans. Certaines ont testé le développement de nouvelles thématiques recoupant des investissements historiques du Parc (Agriculture, forêt, etc.) et interrogeant (habitants, élus, partenaires) sur qui-doit-faire-quoi sur le territoire.

Le développement de cette ingénierie est en soi très positive pour le territoire, par contre pour favoriser son efficacité et la bonne utilisation des fonds publics, il convient dans certains cas de bien clarifier le rôle de chacun.

Propositions

Il apparaît important aux élus présents de poser un principe de non-concurrence entre les ingénieries, et de veiller à leur complémentarité.

C'est un travail qui doit justement être mené et écrit dans la charte du Parc, en se basant notamment sur l'état des lieux fait.

Certains sujets sont évoqués comme devant faire partie du cœur des missions du Parc, en particulier :

- la connaissance, socle indispensable pour adapter les plans d'actions territoriaux
- l'accompagnement du territoire et la mise en œuvre d'expérimentations face au changement climatique
- l'agriculture, il est évoqué la possibilité de postes mutualisés entre le Parc et les intercommunalités sur le développement de l'agro-écologie

Un premier travail est fait, qui nécessitera d'être approfondi, sur les types de relations que peuvent entretenir Parc et intercommunalités. Il s'agirait d'identifier par thématique, si :

- 1- Les intercommunalités font sans le Parc
- 2- Le Parc est animateur d'un réseau d'intercommunalités
- 3- Le Parc est vecteur d'innovations et porteur d'expérimentations
- 4- Le Parc est assistant technique pour les intercommunalités et communes
- 5- L'Ingénierie est présente à la fois dans les intercommunalités et le Parc, mais avec une répartition claire. Sont cités en exemple en séance : le tourisme, le partage de la ressource en eau, la transition énergétique
- 6- Un emploi est partagé entre le Parc et l'intercommunalité
- 7- Le Parc est responsable ou chef de fil. Est cité en exemple : la biodiversité.